Image not found or type unknown

Syndic, fonds levés pour un expert nommé en appel de référé ..

Par **kalllou**, le **13/03/2020** à **08:24**

Contexte :

1)

Le syndic a fait poser d'urgence des etais, sous huissier, chez un copropiétaire, qui a acheté un appartement où auparavant (il y a 20 ans) ont été virés un mur porteur, des solives etc et il y aurait affaissement de structure. Une expertise a été faite et en atteste.

2)

Le copro nie tout en bloc, dit que c'est pas lui, se contredit etc. Action en référé du syndic

3)

Le copro fait appel, avec une contre expertise en poche , de quelques pages, pas datée ni signée, etc

4)

Le syndic leve 10 000 euos d'avance de fonds pour l'expert judiciaire qui va etre mandaté par le TGI (ordonnance de référé rendue le 26/09/2018, le rapport de l'expert judiciaire doit être déposé le 30/04/2019)

5)

Aucune nouvelle de l'affaire, le syndic ne répond jamais à nos questions, meme en recommandé !

J'écris au Service de Controle des expertises du TGI de Paris, toujours en attente d'une réponse sur l'avancement du dossier

6)

Le copro me dit que le syndiic n'a pu levé les fonds à temps (une partie des copro est liguée avec ce copro qui dit que c'est un coup monté contre lui!), donc pas d'expert judiciare

QUESTION : On devrait etre remboursés de la quote part versée (335 euros dans mon cas),

où du moins qu'elle soit créditée au compte des charges. Le copro me dit que ca doit etre voté en AG, c'est fort de café quand meme !! Qu'en est-il ?

Merci d'avance !

Par **oyster**, le **13/03/2020** à **13:48**

Bonjour,

Donc le rapport de l'expert judiciaire est en attente au 30 avril sur les conséquences ,et ,indirectement les travaux pour consolider la copro à faire en urgence ou pas ?.

Le syndic est tributaire du rapport d'une part , des devis dans un deuxiéme temps ,et des dates de réalisation dans la mesure ou le syndic n'est pas un banquier pour financer les travaux ,il devrait donc par la suite faire des appels de trésorerie ....

.

Par **kalllou**, le **13/03/2020** à **14:34**

Non, ce n'est pas ca. Le rapport de l'expert judiciaire devait etre déposé le 30/04/2019 mais le syndic n'a pu lever les fonds à temps donc PAS d'expert judiciaire en appel, donc je demande comment récupèrer ma quote part qui n'a pas été utilisée. Mais le syndic ne répond JAMAIS

Est-ce que je peux espérer une réponse du Service de Controle des expertises judiciaires sur le dossier ?

J'ai écrit à l'avocat du syndic, idem, pas de réponse !

On n'est bon qu'à payer, aucun recours contre un syndiic totalement mafieux, une avocate me dit qu'un référé n'aboutit que pour des gros trous de trésorerie, sinon forte chance de perdre et de encore payer !

Merci de votre attention

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés